

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 04042 Numéro SIREN : 883 574 717 Nom ou dénomination : 4I TRANSPORT
--

Ce dépôt a été enregistré le 02/03/2022 sous le numéro de dépôt 4791

copie conforme

4781

Désignation de l'entreprise	4I TRANSPORT	Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	2 Rue Gustave Eiffel 93210 SAINT DENIS	
SIRET	8 8 3 5 7 4 7 1 7 0 0 0 1 2	
Durée de l'exercice en nombre de mois *	0 8	Durée de l'exercice précédent *
- 2 MARS 2022		

				Exercice N clos le	
				31/12/2021	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
	Total I (5)	044	048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068	070		
	Autres * (3)	072	074		
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	586	086	586
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	586	098	586
	Total général (I + II)	110	586	112	586

PASSIF		Exercice N	
		1	NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	500
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	(621)
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	(121)
	Provisions pour risques et charges	Total II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	83
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	624
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	707
	Total général (I + II + III)	180	586
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	
	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 402 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 4I TRANSPORT

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

x

Exercice N clos le
13/11/2020

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires			215		214	
		Services *				217		218	14 895
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *						224		
	Subventions d'exploitations reçues						226		
	Autres produits						230	1	
			Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	14 896
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234	
	Variation de stocks (marchandises) *							236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240	
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail . - mobilier : - immobilier :				242	15 210	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243		244		
	Rémunérations du personnel *						250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252		
	Dotations aux amortissements *						254		
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
			Total des charges d'exploitation (II)					264	15 210
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	(314)	
Produits financiers (III)		280				Charges financières (V)	294		
Produits exceptionnels (IV)							290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347			300	307		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348						
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	(621)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312		314	621
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles *					322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248		330	307	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D)		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987			342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. duodécies)	991							
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septidécies)	993				
	Créance due au report en arrière du déficit					346		350	
	Déduction exceptionnelle (Art 39. decies A)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39. decies A)	643				
	Déduction exceptionnelle (Art 39. decies B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39. decies C)	647				
Droit divers	Déduction exceptionnelle (Art 39. decies D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39. decies E)	641				
	Déduction exceptionnelle (Art 39. decies F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39. decies G)	649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352			354	314	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356				
	Déficits antérieurs reportables *		dont imputés sur le résultat				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370			372	314	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2021

4I TRANSPORT

Extension

[illegible]

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 4I TRANSPORT

Néant ☒ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	100		102		101		106					
	Autres	110		112		111		116					
Immobilisations corporelles	Terrains	120		122		121		126					
	Constructions	130		132		131		136					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	140		142		141		146					
	Installations générales, agencements divers	150		152		151		156					
	Matériel de transport	160		162		161		166					
	Autres immobilisations corporelles	170		172		171		176					
Immobilisations financières		180		182		181		186					
TOTAL		190		192		191		196					

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		501		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		511		516			
	Constructions	520		522		521		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		531		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		541		546			
	Matériel de transport	550		552		551		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		561		566			
TOTAL		570		572		571		576			

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
	Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾	579		Régularisations	590	583	591	595
TOTAL.					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : 4I TRANSPORT										Néant ☐ *																																																																																																																										
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																				
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																											
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																												
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																																												
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																																												
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																																												
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636																																																																																																																												
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646																																																																																																																												
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656																																																																																																																												
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																																																																																																																												
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																																												
<table border="1"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="2">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="7">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> <td>780</td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							Dotations		Reprises									Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes						Terrains	710		715		2							Constructions	720		725		3							Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4							Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5							Matériel de transport	750		755		6							Autres immobilisations corporelles	760		765		7							TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD							780
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																														
	Dotations		Reprises																																																																																																																																	
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																														
Terrains	710		715		2																																																																																																																															
Constructions	720		725		3																																																																																																																															
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4																																																																																																																															
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5																																																																																																																															
Matériel de transport	750		755		6																																																																																																																															
Autres immobilisations corporelles	760		765		7																																																																																																																															
TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD							780																																																																																																																								
II DÉFICITS REPORTABLES						III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																														
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995																																																																																																																											
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)				982 bis	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996																																																																																																																											
Nombres d'opérations sur l'exercice				982 ter																																																																																																																																
Déficits imputés				983																																																																																																																																
Déficits reportables				984																																																																																																																																
Déficits de l'exercice				960																																																																																																																																
Total des déficits restant à reporter				970																																																																																																																																
IV DIVERS																																																																																																																																				
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381																																																																																																																										
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325																																																																																																																										
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327																																																																																																																										
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380																																																																																																																										
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326																																																																																																																										
N° du centre de gestion agréé										388																																																																																																																										
Montant de la TVA collectée										374	1 489																																																																																																																									
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	376																																																																																																																									
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399																																																																																																																										
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398																																																																																																																										
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397																																																																																																																										

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

4I TRANSPORT

S.A.S.U. au capital de 500,00 Euros

Siège social : 2 Rue Gustave Eiffel

93210 SAINT DENIS

R.C.S : 883574717

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24/11/2021 **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2020**

RESOLUTION UNIQUE

L'Assemblée décide d'affecter **une perte** de **-621,00** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **-621,00** Euros. Il passera ainsi de **0** Euros, à la somme de **-621,00** Euros après affectation.

Nous vous précisons que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social, et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce, de statuer en Assemblée Générale Extraordinaire, s'il y a lieu à dissolution anticipée ou non de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente Assemblée.

Pour copie certifiée conforme

Le Président



4I TRANSPORT

S.A.S.U. au capital de 500,00 Euros

Siège social : 2 Rue Gustave Eiffel

93210 SAINT DENIS

R.C.S : 883574717

**Monsieur le Greffier
du Tribunal de Commerce de BOBIGNY**

Le

Objet : Dépôt des comptes annuels
de l'exercice clos le 31/12/2020

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt au Greffe, les documents suivants en double exemplaire, savoir :

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 31/12/2020,
- la proposition d'affectation du résultat soumise à l'associé et la résolution votée,

Le coût de ce dépôt est joint à la présente par chèque bancaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président

4I TRANSPORT

S.A.S.U. au capital de 500,00 Euros

Siège social : 2 Rue Gustave Eiffel

93210 SAINT DENIS

R.C.S : 883574717

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2020

RIADH DRINE, associé unique et gérant de la société 4I TRANSPORT, soussigne, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020, avoir établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **14 894,63** Euros.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de transport de voyageurs.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **15 209,51** Euros pour l'exercice.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **15 209,51** Euros au 31/12/2020.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **0** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **-307,00** Euros au 31/12/2020.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par une perte de **-621,00** Euros.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les créances et disponibilités nettes sont de **585,89** Euros.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **-121,00** Euros.
- Les emprunts et dettes ressortent à **706,89** Euros.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **14 895,51** Euros au 31/12/2020.

Le résultat d'exploitation s'établit à **-314,00** Euros.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **31/12/2020** fait ressortir **une perte** de **-621,00** Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **-621,00** Euros., à la somme de **-621,00** Euros après affectation.

Nous vous précisons que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social, et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de statuer s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente Assemblée.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

S'agissant du premier exercice social, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

TABLEAU DES RESULTATS

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à SAINT DENIS

Le 13/11/2021

Le Président

